

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mai 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD105

présenté par
Mme Sarles, rapporteure

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« mentionné à l'article L. 132-4 du présent code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.